

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 mai 2003 à 16h45.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

552-2003

Renonciation à un avis de convocation

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que tous les membres du conseil tous présents consentent à tenir une session extraordinaire et renoncent à l'avis de convocation.

Adopté

Ordre du jour

- 1. Nipigon, RAEQ.**
- 2. Avis de motion pour règlement d'emprunt 16 000 \$.**

553-2003

Nipigon

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la Firme d'avocats, Roy Beaulieu & Carrier dans le but d'enregistrer une hypothèque et autres garanties sur le bateau le Nipigon, dans le dossier du Récif Artificiel de l'Estuaire du Québec.

Adopté

554-2003

Avis de motion

Avis de motion est dûment donné par la conseillère France St-Laurent qu'à une prochaine session du conseil municipal un règlement d'emprunt au montant de 16 000 \$ concernant la mise en place des services d'aqueduc et d'égout sur les lots 118-12, 118-11, 118-10, et 118-P sera adopté.

Adopté

555-2003

Levée d'assemblée

Proposé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 17h30 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault, maire

Gaétan Ross, Directeur général
et secrétaire-trésorier